

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

site internet : [cherier.fr](http://cherier.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de M. TIXIER, excusé, a abordé les thèmes ci-après :

### ► **Compte administratif 2014 :**

Présentation du compte administratif 2014 qui totalise :

- 379 087€ en recettes et 305 895€ en dépenses de fonctionnement
- 65 010€ en recettes et 160 132€ en dépenses d'investissement, comprenant des travaux sur le chemin de la Croix de la Loge, une participation de 34000€ aux goudronnages sur voirie pour compléter l'enveloppe 2014 de la communauté de communes, le remplacement des fenêtres sur le logement à l'étage de la mairie, le remplacement d'une chaudière gaz à l'étage de la garderie, le remplacement du tracteur de la commune, l'extension du réseau électrique et télécom au Garet, l'acquisition d'une lame de déneigement, d'un taille-haie, d'une remorque voiture, d'un projecteur vidéo pour l'école, le remplacement du copieur de la mairie.

Aucun emprunt n'a été nécessaire, l'excédent de 404 266€ en début d'exercice ayant permis d'auto-financer ces dépenses.

L'excédent global de clôture est de 382 336€. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### ► **Personnel communal :**

L'absence pour congés maladie de l'ouvrier communal étant susceptible de se prolonger au-delà de 3 mois (le traitement versé par la commune doit alors être réduit de moitié), cela repose la question de se prémunir contre ce risque ; pour l'avenir, la possibilité de cotiser à une assurance maintien de salaire va être proposée aux salariés (0,73% du salaire brut) et la commune étudiera ensuite la possibilité de participer à cette cotisation, comme la loi le permet désormais.

### ► **Locaux techniques :**

Suite à la dernière réunion, un chiffrage a été établi à hauteur de 3432€ pour fermeture du hangar communal par des portails coulissants ; le coût d'une benne d'occasion de 10 m<sup>3</sup>, permettant de déplacer le stockage du sel, serait d'environ 2000€ et la bâche d'environ 300€. Cette solution est retenue par le conseil municipal et le tout est proposé pour le C.O.C.S. à établir avec le Conseil Général.

### ► **City-stade et aire de jeux :**

Le devis établi par une entreprise roannaise s'élève à 57 000€ (67 000€ chez un autre fournisseur consulté), ce devis prenant en compte aussi bien l'aménagement d'un city-stade sur le terrain de tennis actuel que la fourniture des installations pour l'aire de jeux du Vieux Bourg. Ce devis est intégré au projet de COCS.

► **Toiture de l'ancienne école :** les travaux urgents de réfection de la couverture, évalués à 15000€, sont validés et confiés à l'entreprise Souchon ; afin de respecter le seuil légal, l'isolation et la zinguerie feront l'objet d'une consultation à part.

► **Taxe de séjour :** suite à une modification de la législation concernant la classification des chambres d'hôtes vis-à-vis de la taxe de séjour, le conseil municipal approuve le tarif proposé par la CCPU de 0,40€/personne/nuit à partir de 2015 et la simplification des exonérations (tous les mineurs exonérés).

► **Fourrière :** renouvellement de convention avec la S.P.A. de Roanne pour accueillir les chiens en divagation sur la commune, contre versement d'une cotisation annuelle de 0,20€ par habitant.

### ► **Questions diverses :**

- changement du brûleur de la chaudière fioul du logement de l'ancienne mairie
- prévision de travaux pour constituer des réserves d'incendie, projet à l'étude sur tout le secteur du Syndicat des eaux de l'Isable qui sera présenté ensuite aux communes qui devront faire les aménagements à leur charge
- inscription au BP d'une somme de 2000€ pour combler le déficit de la cantine jusqu'au 1/9/15 (effectif remonté à de 16 à 18/jour mais encore très inférieur au seuil d'autosuffisance de 30/jour)
- présentation de différents modèles et tarifs de colombarium en vue de l'aménagement du cimetière
- planning du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochains.